

PV n° 2 de l'Assemblée Communale ordinaire

Du mardi 29.09.2020, 20h00 - Salle des Assemblées - La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 32 du 10 septembre 2020, par convocation personnelle et par voie d'affichage publique pour ce mardi 29 septembre 2020, 20h, à la Cave communale, avec à l'ordre du jour :

1. Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 03.03.2020.
2. Discuter et voter le crédit de Fr. 36'000.00, pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2019 et voter les dépassements budgétaires.
4. Informations.
5. Divers.

Présidence : Daniel Joray, président des assemblées.

Secrétariat : Jenny Stettler, secrétaire communale.

Scrutateurs : Georges Wahlen et Sylviane Tièche.

Electrices et électeurs inscrits : 346 dont 186 femmes et 160 hommes.

Electrices et électeurs présents : 13.

Daniel Joray rappelle les mesures en vigueur concernant la COVID19.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Daniel Joray ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 03.03.2020

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 03.03.2020 est ratifié.

Tractandum 2 : Discuter et voter le crédit de Fr. 36'000.00, pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.

Rapporteur : Christian Zuber, Maire.

Le changement climatique que nous vivons rend les périodes d'été toujours plus sèches et chaudes. Les diverses études réalisées en 2019 concernant la problématique des concentrations de nitrates à la source de la Bürgisberg ont montré qu'il devenait difficile d'arriver à une baisse marquée des nitrates à court et moyen terme. Afin de garantir une alimentation en eau suffisante pour tous et garantir de l'eau de qualité et ce plus spécialement encore pour les communes de Movelier, Mettembert et Pleigne, les maires du Haut-Plateau, dont Soyhières s'est également associé, ont décidé de mener une étude de régionalisation de l'eau potable de l'ensemble des communes du Haut-Plateau

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

1. Il faut savoir que pour obtenir les subventions d'ENV soit 40% du montant de l'étude, il était impératif d'effectuer une étude globale pour tous les villages. Dans le cas contraire, pas de subvention d'ENV !

Budget

- A. CHF 36'000.- - Devis total
- B. CHF 14'400.- - 40% subventions
- C. CHF 21'600.- - A diviser entre les communes soit
- D. CHF **3'600.-** - **par commune** sous réserve d'acceptation par les autres en assemblée communale (Movelier-Pleigne-Bourrignon-Ederswiler-Mettembert).

Toutes ont accepté ce point lors de leur assemblée respective.

2. Cette étude de faisabilité comporte plusieurs volets distincts, ceux-ci ont été déterminés en fonction des priorités, notamment en ce qui concerne **la présence de nitrates** dans certaines ressources d'une part **et de la garantie de fourniture d'appoint et de secours** de l'ensemble des communes du Haut-Plateau.
3. Les réflexions sont menées en utilisant les données existantes des PGA réalisés ces dernières années ainsi que par les données des exploitants tout en intégrant régulièrement l'ENV dans les séances et les réflexions menées.

Mandat :

C'est l'entreprise RWB Jura SA à Delémont qui va mener cette étude à son terme (Novembre 2020). Cette étude se déroulera en 4 volets bien distincts soit :

- A. A court terme : transfert d'eau de Bavelier à Movelier et Mettembert et adaptation du traitement de la Gotte.
- B. A court et moyen terme : l'interconnexion du Haut-Plateau
- C. A court et moyen terme : augmentation de la capacité de traitement de la station de Bavelier
- D. A moyen terme : les interconnexions de secours Develier – Côte de Develier Dessus et Soyhières – Mettembert – La Gotte

Pour rappel, les communes du Haut-Plateau, y compris Ederswiler, sont alimentés par 6 sources transitant par 3 STAP et 6 réservoirs permettant d'alimenter 7 réseaux différents

La situation est actuellement la suivante dans les communes du Haut-Plateau

- Problématique débit, en constante diminution depuis 2014
- En cas d'étiage normal, toutes les communes ont un taux de couverture d'alimentation en eau.
- En cas d'étiage aggravé (canicule), les communes de Mettembert, Movelier, Pleigne et Bourrignon devront faire face à un net manque d'eau. Cette valeur est en forte diminution depuis 2008.
- En cas de pollution d'une des ressources principales, les deux communes de Pleigne et de Bourrignon pourraient faire face, grâce à l'interconnexion entre Pleigne et Bourrignon
- En cas de pollution d'une des ressources principales, Movelier et Mettembert pourraient encore disposer d'eau, mais de manière limitée, et devraient mettre en place de fortes restrictions.
- En cas de pollution de sa ressource principale, Ederswiler serait totalement privée d'eau.

Et pour notre village de Soyhières :

On peut également parler de la très bonne qualité de notre eau.

- Soyhières possède une très bonne source, en 2013, 1500 litres/minutes, un chiffre qui a légèrement diminué aujourd'hui. Cela dit le débit est important. Les problèmes de turbidités pourraient être résolus avec la construction d'un réservoir.
- Pour information, dès que les problèmes de turbidité surgissent, Soyhières se connecte sur la conduite de secours de Delémont. Avec un réservoir, nous serions en mesure d'alimenter le village par notre source uniquement donc sans devoir se connecter sur la conduite de Delémont
- À la suite de la visite de M. Houlmann avec notre conseillère, Nicole, ce dernier a indiqué que les installations sont anciennes (1984) → mais en bon état.
- Soyhières pourrait intervenir comme interconnexion de secours soit par une conduite **Soyhières-Mettembert-La Gotte**. Soyhières possède une excellente source avec beaucoup d'eau qu'il convient de pérenniser – Tant que nous pourrions exploiter notre source, il faudra le faire ! C'est la direction désirée par le Conseil communal.
- A noter qu'il faudra encore procéder à la révision de la zone de protection des eaux de la Doux mais que cela n'est pas encore possible à ce jour. Les instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines, édités par l'OFEV sont encore en consultation auprès des cantons. Une validation dans le courant de l'année 2020 est toujours à l'ordre du jour. La date exacte n'est pas encore connue de l'Office de l'environnement. Compte tenu du caractère karstique de la source et de l'étendue du bassin versant, il est impératif d'attendre cette publication

De plus :

- Cette étude nous permettra de dégager quelques pistes concernant la construction d'un réservoir
- Une future connexion de notre bâtiment « sur le Questre »
- Des pistes pour la Bourgeoisie de Soyhières dans l'optique de la connexion des loges
- Des pistes pour l'éventuelle reprise par la commune de Soyhières du réseau de la Batteuse appartenant à la bourgeoisie de Soyhières et qui alimente actuellement le bâtiment, la société de tir ainsi qu'un chalet privé

La discussion est ouverte :

Une personne demande où se trouve exactement le lieu-dit « La Gotte » et si la Bourgeoisie de Delémont est également incluse dans ce projet.

Christian Zuber répond que cela se situe en direction de Pleigne, dans le deuxième contour de l'épingle. Cependant, la bourgeoisie de Delémont n'a pas été approchée pour ce point.

Une personne demande si l'étude définira uniquement des pistes ou également le périmètre de servitude de ce réseau.

Christian Zuber répond que le but ultime de ce projet est de desservir toutes les communes du Haut-Plateau par de l'eau en suffisance.

Une personne demande si la conduite de secours de Delémont pourra également desservir le Haut-Plateau en cas de problème.

Bernard Dessarzin indique que c'est possible.

Une personne demande quels sont les avantages pour Soyhières.

Bernard Dessarzin répond que l'avantage serait d'avoir un réservoir, afin de garantir de l'eau, même en cas de turbidité, et de pouvoir mettre en place le raccordement des bâtiments du foot, du tir et les loges de la bourgeoisie, au lieu d'entreprendre la réfection du réseau de la Batteuse, appartenant à la Bourgeoisie depuis 1984.

La discussion est close et tous les intervenants sont satisfaits.

Au vote, l'Assemblée Communale accepte à l'unanimité, le crédit de Fr. 36'000.00 pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.

Tractandum 3 : Prendre connaissance et approuver les comptes 2019 et voter les dépassements budgétaires.

Rapporteurs : Adrien Beuret, conseiller communal en charge des finances, et Jenny Stettler, caissière communale.

Comme vous le savez sans doute, cette année est particulière, année charnière marquant la transition entre les modèles comptables MCH1 et MCH2. Vous vous en rappelez sans doute, nous avons présenté le budget 2020 sous le nouveau modèle MCH2. La présentation de ce soir des comptes 2019 se fait pour la dernière fois sous le modèle MCH1.

Les comptes se présente ainsi :

CHARGES	2'709'546.50
PRODUITS	2'723'429.42
Excédent de produits	13'882.92

Le budget 2019 prévoyait un excédent de charges de Fr. **32'783.00**. Le résultat est plus favorable de Fr. **46'665.92**.

En date du 9 septembre 2020, les comptes ont été approuvés par la Commission des finances.

Nous allons présenter les comptes de la façon suivante :

Nous vous avons remis les comptes détaillés, nous présenterons les totaux de chaque rubrique (points en jaune). Les questions éventuelles pourront être posées au terme de des chapitres 6 et 15. Pour terminer, le compte d'investissement vous sera présenté.

Le Conseil communal et la Commission des finances vous proposent d'accepter les comptes

tels qu'ils vous seront présentés.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Adrien Beuret et Jenny Stettler présentent ensuite les comptes, chapitre par chapitre sur beamer, et justifient les dépassements de crédits qui se montent au total à Fr. 82'356.30.

Compte de fonctionnement		Charges	Produits
1.	Administration	283'475.73	39'713.45
2.	Travaux publics	156'105.70	93'643.70
3.	Affaires juridiques	2'208.85	1'581.90
5.	Instruction	733'757.19	180'113.30
6.	Œuvres sociales	398'035.60	186'880.15
7.	Economie publique	9'945.75	0.00
8.	Finances	686'586.24	326'121.93
9.	Impositions	208'018.80	1'666'927.80
10.	Services communaux	231'412.64	228'447.19
Totaux		2'709'546.50	2'723'429.42
Excédent de produits		13'882.92	
Compte d'investissements		Charges	Produits
1.	Autorités, administration générale	62'591.07	62'591.07
2.	Travaux publics	1'130'327.79	1'130'327.79
5.	Instruction	60'379.70	60'379.70
15.	Service des eaux	186'631.25	186'631.25
Totaux		1'439'929.81	1'439'929.81

La discussion est ouverte après la présentation des chapitres 1 à 6 du compte d'exploitation :

Une personne demande pourquoi le prélèvement sur le compte de la Cave de Fr. 2'704.89 dans la rubrique n° 0591.

Jenny Stettler répond que c'est une suggestion du fiduciaire, afin que la « perte » apparaisse réellement. A savoir que ce point sera visible dans les comptes 2020, lorsque le versement sera fait.

Une personne demande pourquoi les frais liés au litige (indiqué dans la rubrique n° 0240) n'ont pas été refacturés à la personne responsable du litige.

Christian Zuber répond que la protection juridique ne couvrait pas ces frais et nous ne pouvons pas les refacturer aux parties. A savoir que ces frais ont été engendrés afin de défendre notre décision. Pour information, l'ancienne protection juridique n'a que très peu coûté à la commune durant les 20 dernières années. Celle-ci a été modifiée courant 2019, afin d'inclure ce type de litige, cependant, le montant est légèrement plus important maintenant.

La discussion, pour les points 1 à 6 est close, les intervenants sont satisfaits et la présentation continue.

La discussion est ouverte après la présentation des chapitres 7 à 15 du compte d'exploitation :

Une personne demande s'il n'était pas possible de conserver le fonds de réserve qui a été créé, par rapport aux recettes des impôts.

Jenny Stettler répond que, sur conseil du fiduciaire, ce fonds a également été dissout afin de diminuer les futures charges d'amortissement, au vu du manque d'amortissement de certains actifs au cours des dernières années. De plus, l'utilisation du fonds de réserve de politique budgétaire, dans le MCH2, n'a pas encore été clairement défini.

Adrien Beuret ajoute que le Conseil a décidé, avec la mise en place du MCH2, de maintenir la transparence des comptes, ce qui implique que les bénéfices ou les pertes seront visibles par les citoyens.

La discussion, pour les points 7 à 15 est close, les intervenants sont satisfaits et la présentation continue.

La discussion est ouverte après la présentation du compte d'investissements mais n'est pas utilisée.

Daniel Joray cède la parole à Adrien Beuret, pour lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Mazars SA, qui recommande l'acceptation des comptes 2019 tels que présentés. Il

indique que la Commission des finances a pris connaissance de ces comptes le 09.09.2020 et les a approuvés. Le Conseil communal recommande également leur acceptation.

La discussion est close.

Au vote l'Assemblée communale accepte à l'unanimité, les dépassements budgétaires et les comptes 2019 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés.

Daniel Joray tient à féliciter Adrien Beuret et Jenny Stettler pour la clôture des comptes 2019 ainsi qu'à toutes les personnes impliquées.

Tractandum 4 : Informations.

Rapporteur : Christian Zuber

Remerciements (Covid-19)

Christian Zuber aimerait tout d'abord remercier les citoyennes et citoyens de notre village qui ont traversé au plus fort de la pandémie de Covid-19 en mars et avril dernier une période pas simple et certes, la période que nous vivons n'est pas facile à l'heure des suppressions/reports d'événements et des cas de Covid-19 en augmentation. Notre population a suivi à la lettre les règles définies par la confédération et le canton, mesures que nous avons appliquées au sein de notre village. Nous avons également mis sur pied une plate-forme WhatsApp dans laquelle 16 personnes se sont spontanément annoncées pour offrir leurs aides aux personnes âgées et en difficultés, merci à elles également pour s'est mises à disposition des autres. J'associe les membres du conseil communal, secrétaires, notre voyer sur le terrain et notre aide concierge pour l'excellent travail accompli. Ce travail continue en ce moment pour les raisons que nous connaissons.

Echelles limnométriques

Lors d'une assemblée en 2019, un citoyen nous demandait à quelle date les trois échelles limnométriques allaient être posées aux Riedes-Dessus, sous le Vorbourg et à l'entrée du village de Soyhières, Route de Movelier. Pour rappel ces échelles définissent les seuils de danger avec quatre couleurs différentes et indiquent quelles mesures doivent être prises selon notre plan d'alarme en vigueur dans notre commune. Ces échelles ont été posées en date du 18 septembre dernier mais le travail n'est pas terminé ! Après avoir défini le point « zéro » avec un géomètre, le Bureau BG, spécialiste hydrologie, doit encore nous indiquer à quelle hauteur les seuils de dangers sont situés. Malheureusement une échelle a déjà été endommagée et devra être remplacée. Encore un peu de patience donc.

Dossier protection des crues du ruisseau de Mettembert

En date du 10 février dernier, le dossier « protection contre les crues du ruisseau de Mettembert » étaient transmis à l'office de l'ENV et c'est le 28 août dernier que nous avons reçu un préavis cantonal favorable. Le contexte de ce dossier, en cas de précipitations importantes, est que ce ruisseau peut générer des inondations dans la traversée du village. En 2010, l'établissement de la carte des dangers « crues » a permis de définir le degré de danger pour des crues fréquentes, moyennes et rares et justement une partie des habitations et des bâtiments sensibles comme l'école de Soyhières se situent actuellement en zone de danger moyen et ne respecte pas les objectifs de protection édictés par la confédération. Les prochaines étapes sont les suivantes, une rencontre avec l'office de l'ENV (Daniella Morel en charge de l'urbanisme et Christian Zuber, maire) ainsi que la mise au net du dossier qui prendra vraisemblablement 4-5 mois. Le conseil communal s'y attelle et nous aurons l'occasion de vous informer de ce dossier lors de prochaines assemblées.

Biodiversité

Tout autre point qui touche à la biodiversité, un sujet d'actualité ! Nous avons reçu en avril dernier un guide « Jardins vivants », c'est démarche incitative de l'Etat auprès des citoyens et des collectivités publiques qui invite notre commune et nos habitants à des réflexions quant à la promotion et la sensibilisation à la biodiversité dans les zones à bâtir. Un lien sera mis tout prochainement sur notre site internet. Ce guide consiste en 15 fiches d'actions permettant de se passer de pesticides de synthèse et de favoriser un entretien des jardins et aménagements extérieurs plus favorables à cette même biodiversité soit par exemple des prairies fleuries, pour quelles raisons faut-il tondre un maximum les terrains ? la pose d'un hôtel à insectes, la perméabilisation des sols ou encore l'engazonnement du cimetière etc... Un questionnaire nous a été transmis le 23 septembre 2020, le conseil communal en débattrra et répondra au

questionnaire. Pour la biodiversité également, nous avons été en contact avec la Bourgeoisie de Soyhières afin de finaliser un projet de plantation d'arbres dans le cadre des 40 ans de la République et canton du Jura fêtés en 2019. L'objectif est de planter 40 arbres dans le domaine agricole, principalement des chênes et quelques fruitiers dont les coûts (CHF 350.-/par arbre) sont pris en charge dans sa totalité par l'office de l'ENV et soutenu par la Confédération, une belle réponse également à l'urgence climatique et à l'inquiétude face au déclin drastique de la biodiversité. Selon un téléphone reçu ce jour, le conseil de Bourgeoisie a décidé de procéder à cette plantation avec 2/3 de chênes. Nous allons définir les lieux dans les 10 jours prochains et informer l'office de l'environnement des lieux et arbres choisis.

Site Internet

Notre site internet va subir une cure de jeunesse, un travail qui démarre maintenant et qui prendra quelques mois, un site tout neuf dont l'accessibilité sera améliorée, son contenu complété et facile d'accès pour les smartphones. Dans le courant du printemps prochain ce sera chose faite. Pour ce faire nous avons fait appel à notre ancien maire Pierre Morel afin de nous épauler, lui qui avait mis en place le site actuel il y a environ 20 ans, sa réponse définitive nous parviendra sous peu. Nous avons fait appel également à un photographe en la personne de Jacques Schaller qui connaît le village dans ses moindres recoins. C'est un travail qui va prendre du temps, raison pour laquelle nous avons pris ces dispositions en faisant appel à de l'aide externe.

Tractandum 5 : Divers.

Noël des Aînés :

Une personne demande si le Noël des Aînés aura lieu cette année et d'être informé de la décision prise.

Daniella Morel répond que le Conseil communal a décidé de ne pas mettre en place ce traditionnel repas, mais que la mise en place d'une alternative est actuellement en discussion avec le Conseil de paroisse.

La discussion est close, tous les intervenants sont satisfaits.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président, Daniel Joray, lève cette assemblée à 21h35. Au vu de la situation sanitaire, la commune a décidé de ne pas partager de verre de l'amitié afin de limiter les risques de contagion.

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières

Le Président

Joray Daniel



La secrétaire

Stettler Jenny

